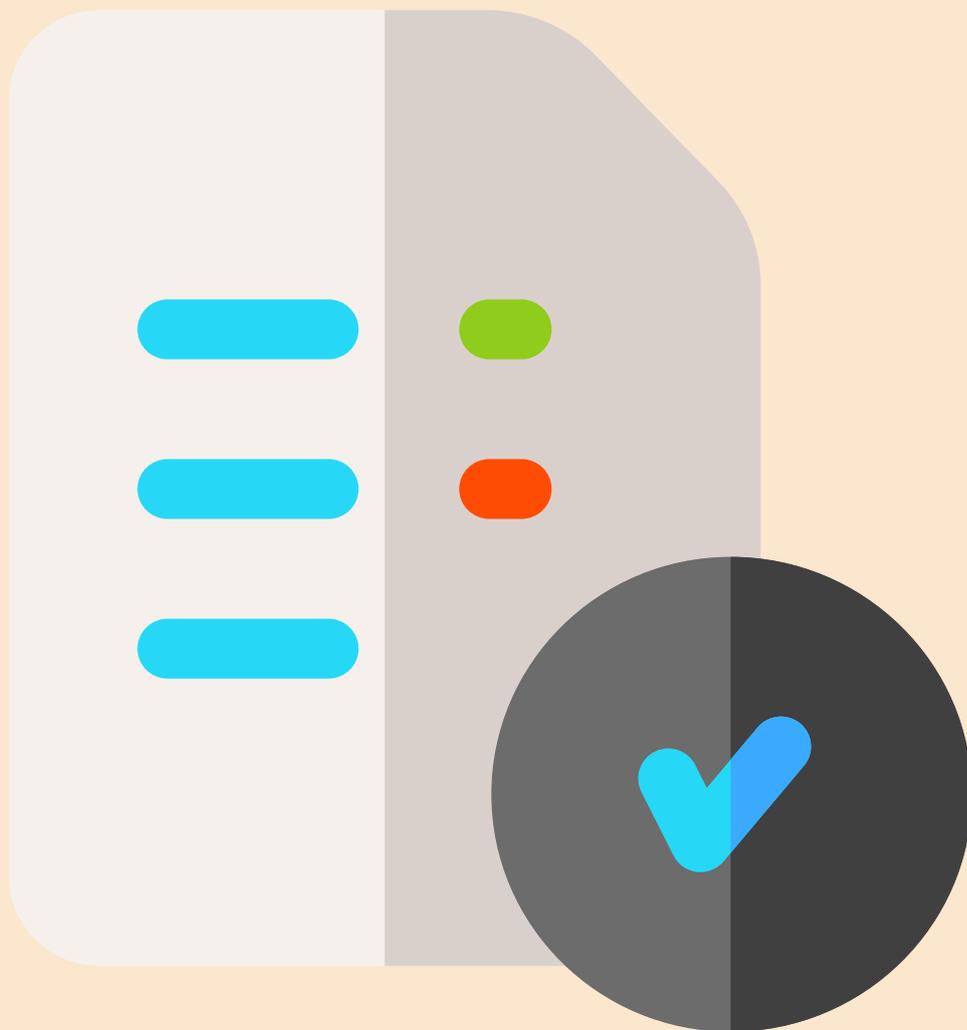


# Pilates pour les kinés :

## Les 10 meilleurs conseils pour gérer le Pilates au cabinet avec succès



# 1

## Définissez votre activité

### 👉 Séances individuelles ou collectives ?

Le premier choix à faire porte sur le type de séances que vous souhaitez conduire au cabinet.

#### ◆ Séances individuelles

Vous utilisez le Pilates lors de vos séances de rééducation ou en coaching privé.

#### ◆ Séances collectives

Vous mettez en place des cours collectifs à l'attention de patients ou de personnes extérieures au cabinet.

#### ◆ Activité mixte

Réfléchissez à la possibilité de connecter les deux en intégrant vos élèves dans un parcours progressant de l'individuel vers le collectif.

# 2

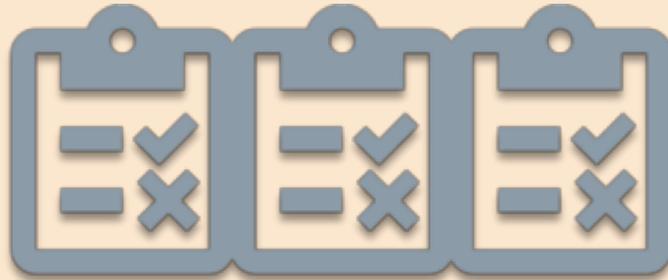
## Définissez votre activité

👉 **Sous prescription  
médicale - individuel**



- ✓ Vous agissez dans le cadre conventionné.
- ✓ Vous intégrez des exercices Pilates à votre prise en charge habituelle.
- ✓ La mention « Pilates » ne doit pas nécessairement apparaître sur la prescription.

## 👉 Sous prescription médicale - collectif



- ✓ Vous agissez dans le cadre conventionné
- ✓ Vous pouvez recevoir plusieurs patients à qui il a été prescrit des exercices de gymnastique.
- ✓ Attention vous devez garantir la durée minimale de soin de 30 minutes par patient.  
*Ex : pour 3 patients, prévoyez 1h30 de cours.*
- ✓ Vous ne pouvez facturer qu'une séance par jour et par personne.
  - ✓ La mention « Pilates » ne doit pas nécessairement apparaître sur la prescription.

# 3

## Définissez votre activité

### 👉 Dans le cadre du dispositif « Sport Santé »

Le « Sport Santé ou « Sport sur ordonnance » est un dispositif permettant aux personnes atteintes d'affections de longue durée, de pratiquer une activité physique, et d'être remboursées ensuite par leur mutuelle ou par des fonds régionaux.

😊 Les kinésithérapeutes font partie des professionnels entrant dans ce dispositif.

Cette pratique s'inscrit dans l'activité déconventionnée.

1. Le kinésithérapeute doit se faire connaître auprès des médecins prescripteurs, ou dans les réseaux « Sport santé » de sa région.
2. Il informe sa patientèle ALD de son éligibilité au dispositif « Sport Santé ».
3. Il doit mettre en place un système d'inscription et de facturation.



## Définissez votre activité

### 👉 Hors prescription

Votre activité bascule en exercice déconventionné partiel ou complet.

65% des kinésithérapeutes ont opté pour une activité mixte conventionnée/déconventionnée.

Vous êtes décideur des tarifs et de la durée de vos séances, qu'elles soient collectives ou individuelles.

Le tarif moyen d'une séance collective est de 16€ contre 48€ en privé.

---

⚠️ Vous devez déclarer séparément vos activités conventionnée et déconventionnée.

⚠️ Le Pilates est affilié à une activité physique. Dans le cadre du déconventionné, vous répondez aux obligations définies par le code du sport.

😊 Il est conseillé de vous munir de votre carte d'éducateur sportif disponible sur simple demande sur <https://eaps.sports.gouv.fr>



# Spécial déconventionné

## Mettez en place un système simple d'inscription

Le bulletin d'inscription doit comprendre :

- ✓ Votre nom et celui de votre client/adhérent
  - ✓ Les coordonnées des deux parties
  - ✓ La date de début et de fin du service
  - ✓ Le cours ou la classe concerné(e)
- ✓ Un rappel des tarifs et du mode de règlement
- ✓ L'assurance et le numéro à contacter en cas d'urgence



💡 Si vous disposez d'un règlement de fonctionnement et de conditions de vente, ajoutez la ligne « j'ai pris connaissances de ».

# 6

## Spécial déconventionné Établissez des règles

### Le règlement de fonctionnement

- ⇒ Il vous permet de marquer un « accord » avec votre client/adhèrent.
- ⇒ Il fixe les conditions générales et permanentes relatives à la discipline.
- ⇒ Il définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

### Les conditions de vente

- ⇒ Les conditions générales de vente sont des informations fournies au client/adhèrent, sur les conditions de vente de ses services.

Le règlement de fonctionnement (ou règlement intérieur) et les conditions générales de vente sont **facultatifs** dans le cadre de votre activité déconventionnée.

Par contre, ils sont fortement **conseillés** afin d'éviter de vous trouver en situation conflictuelle avec vos clients/adhérents.



# Spécial déconventionné

## Établissez un système simple de facturation

### Le système le plus populaire

Carte de X séances

**Le plus :**  
Suivi facile

**Le moins :**  
La validité et les politiques d'annulation/substitution

### Le système idéal

Abonnement annuel

**Le plus :**  
Suivi facile

**Le moins :**  
Les politiques d'annulation/substitution



# Spécial déconventionné

## Définissez une politique d'annulation

Les kinésithérapeutes admettent rencontrer beaucoup de difficulté à établir des règles d'annulation et de substitution des classes manquées.

25% remboursent ou ne décomptent pas les classes manquées, quelques soient les circonstances !

20% ne le font qu'à certaines conditions de délais d'annulation, ou maladie par exemple.

10% ne remboursent jamais une classe annulée

30% optent pour un système de substitution systématique des classe annulées

15% ont un système « au cas par cas »

😊 Mon conseil : établissez bien ces règles en envisageant tous les « scénarios » possibles !

# 9

## Pour tous Réalisez des bilans

Les bilans permettent :

- ✓ D'évaluer le niveau d'entrée des personnes que vous suivez
  - ✓ D'avoir une trace des progrès de votre patient/client
- ✓ De pouvoir objectiver les effets des séances sur l'état général de votre patient/client
  - ✓ De réévaluer vos techniques
  - ✓ De montrer votre engagement

Le bilan d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Séance individuelle</li> <li>✓ Séance collective</li> </ul>
L'évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Séance individuelle</li> </ul>
Le bilan de sortie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Séance individuelle</li> </ul>

10

## Pour tous

# Exigez un certificat de non contre-indication

**Si vous agissez sous prescription médicale, cette étape est non nécessaire.**

- Par contre, vous devriez tout de même informer le médecin prescripteur de la nature « Pilates » de l'activité gymnique enseignée.

**Si vous agissez hors prescription, il est fortement conseillé de demander un certificat de non contre-indication à la pratique du Pilates.**

- Ce document s'avèrera très utile notamment en cas d'accident avec blessure survenant dans votre établissement.